



## Conditions d'admission et de participation au Brevet national de propriétaire de chien (BNPC) Examen pratique

Le nouveau Brevet de propriétaire de chien (BPC)

L'examen est ouvert à tous les détenteurs de chiens.

Nous nous réservons le droit d'exclure du cours sans remboursement toute personne :

- Qui aurait fait preuve de violence verbale, physique ou psychologique, envers quiconque présent durant toute la durée de la formation, animaux et/ou humains confondus.
- Qui copierait le contenu de la formation et les supports qui lui seront distribués.  
L'association et/ou les intervenants restent les uniques propriétaires des contenus.
- Qui ne respecterait pas la Charte de l'association.
- Qui ne serait pas désireuse de mettre les méthodes non coercitives en application.

L'examen est à payer à l'inscription et ne sera remboursé qu'en cas d'annulation de notre part ou non acceptation de votre inscription de notre part également et ce sans autre dédommagement. Une fois le bon d'inscription envoyé la somme sera due.

Avec votre inscription, nous vous demanderons de nous envoyer la preuve de votre paiement.

Le tarif comprend la participation à l'examen avec jury et votre diplôme.

Le jury est composé d'un intervenant diplômé AoA et Brevet national Suisse et d'un éducateur externe.

L'examen se fait avec votre chien, un chien par inscription.

Prévoyez de quoi faire patienter vos chiens en toute sécurité.

**Le diplôme vous sera envoyé si l'examen est réussi et une fois la théorie passée.**

Les horaires de passage vous seront envoyés dans la semaine qui précède l'examen au plus tard.

Chaque passage dure environ 45 minutes.

*La VKAS est soutenue par l'Office fédéral de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires (OSAV), la Protection Suisse des Animaux (PSA), la Société des Vétérinaires Suisses (SVS), ainsi que par l'Association Suisse pour la Médecine des petits Animaux (ASMPA). L'Association Suisse des Vétérinaires Cantonaux (ASVC) salue les efforts entrepris afin d'améliorer la compatibilité sociale de la population canine. (VKAS)*